

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 4 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril à vingt heures et douze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à LE MOIGNE Nolwenn - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à GABARD Bruno.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/31

Objet : Subvention 2024 à l'association « Mémoires et Patrimoine ».

Pour l'année 2024, l'association « Mémoires et Patrimoine » a déposé un dossier de demande de subvention pour mener à bien ses actions.

Association	BP 2023	Proposition BP 2024
Mémoires et patrimoines de Campénéac	500.00	500.00

Mme Nolwenn LE MOIGNE, M. Pierre NOEL, M. Patrice TRANVAUX qui a donné son pouvoir à Mme ALIX et Mme Chantal LARGEAU qui a donné son pouvoir à Mme LE MOIGNE, tous membres de l'association ne participent pas au vote. Mme LE MOIGNE et M. NOËL sortent de la salle.

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote. Les résultats du vote sont les suivants :

Présents : 14

Pour : 15

Majorité absolue : 8

Votants : 15

Contre : 0

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Au vu des résultats, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **Accorder** une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Mémoires et Patrimoine ».
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour copie conforme

Madame Hania RENAUDIE,
Maire,



Monsieur Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.